

POUR DÉFENDRE NOTRE AVENIR ! POUR UN STATUT PUBLIC VIVANT !

9 DECEMBRE

PERSONNELS DE DROIT

PUBLIC EN GREVE

Agent-es de droit public

Mobilisons-nous toutes et tous !

Le moment est venu de nous faire entendre

La négociation de l'accord portant sur la Classification des personnels de droit privé arrive à son terme. Après la validité de l'accord Classification, un cycle de concertation portant sur le statut public, son adaptation à la nouvelle classification et au référentiel métier va s'ouvrir.

Le SNU Pôle-Emploi a obtenu que l'ouverture de cette concertation soit inscrite dans l'accord sur la classification des personnels de droit privé.

La DG doit passer de la parole aux actes et aller chercher auprès des tutelles les dispositions réglementaires nécessaires à une véritable prise en compte et une réelle amélioration de la situation de ces personnels !

Les intentions de la DG

La classification des agents-es en niveaux et filières inscrite dans le statut 2003 n'est pas en adéquation avec celle proposée pour les personnels de droit privé – nombre de filières, intitulés métiers... Elle est régie par un décret que seul un décret peut modifier. D'ailleurs, toutes modifications et /ou évolutions statutaires sont soumises à une disposition réglementaire.

Cette nécessité de recherche de décrets auprès des tutelles est selon la DG source de complications et de verrouillages. Il semblerait que la DG souhaite de part cette complexité demander un décret global des tutelles lui laissant la main pour pouvoir agir directement sur les questions statutaires. Selon les dires de la DG, ce n'est qu'avec le soutien des OS que cette demande pourrait aboutir.

Une concertation en vue d'un accord :

Selon la DG, l'aboutissement à un accord majoritaire démontrerait aux tutelles une volonté partagée d'évolutions de certaines dispositions du statut de 2003 (déroulement carrière, mobilité,...). Cette concertation se fera avec une enveloppe financière correspondant à 1% de la masse salariale des agent-es publics. Ce qui équivaut à environ un budget de 1,5 Millions d'euros. La Direction Générale dit ne pas être en capacité d'obtenir des tutelles une enveloppe financière plus conséquente.

Pour le SNU, ce 1% est largement insuffisant et nous refusons de croire et n'admettons pas que 6 ans après la fusion et après 5 années de gel du point d'indice, la DG ne serait pas en capacité de faire mieux !

Le SNU Pôle-Emploi exige la reconnaissance de l'accroissement des compétences et des efforts accomplis depuis la fusion.

Ensemble, mobilisons-nous pour obtenir la reconnaissance et les efforts qui nous sont dus.

Agent-e de droit privé, je manifeste ma solidarité envers les collègues de droit public en signant la pétition mise en ligne à l'adresse suivante, pour soutenir les revendications qu'ils/elles défendent :

<https://www.change.org/p/direction-générale-de-pôle-emploi-mobilisation-des-agent-es-de-droit-public-de-pôle-emploi>

9 DECEMBRE

PERSONNELS DE DROIT

PUBLIC EN GREVE

Agent-es de droit public

Mobilisons-nous toutes et tous !

Le moment est venu de nous faire entendre

**POUR LE SNU PÔLE EMPLOI, LA SITUATION SUBIE PAR
LES AGENT-ES DE DROIT PUBLIC DEVIENT INTOLÉRABLE**

Depuis des mois, le SNU Pôle emploi revendique :

A effet immédiat :

- o Le retrait immédiat de « l'instruction congés »,
- o L'arrêt immédiat de l'exigence de CV et lettre de motivation pour les demandes de mutations,
- o La suspension immédiate du dispositif VIAP,
- o La négociation d'une grille d'équivalence entre les niveaux d'emploi des agent-es publics et les coefficients de la CCN, réadaptée y compris lors de la création de nouveaux emplois : psychologue, RRA...
- o L'ouverture de négociations pour une réelle revalorisation salariale.

Le SNU Pôle-Emploi considère qu'afin de préserver leurs droits, les agent-es de droit public doivent, à moyen terme **intégrer le Statut Général de la Fonction Publique d'Etat.**

Pour ce faire, le SNU Pôle-Emploi en lien avec notre fédération la FSU, a demandé des rendez-vous au Ministère du travail et au Ministère de la Fonction Publique, pour étudier la faisabilité du rattachement des agent-es publics de Pôle-Emploi au Statut général de la Fonction Publique d'Etat et porter au plus haut niveau nos revendications.

Agent-e de droit privé, je manifeste ma solidarité envers les collègues de droit public en signant la pétition mise en ligne à l'adresse suivante, pour soutenir les revendications qu'ils/elles défendent :

<https://www.change.org/p/direction-générale-de-pôle-emploi-mobilisation-des-agent-es-de-droit-public-de-pôle-emploi>

9 DECEMBRE

PERSONNELS DE DROIT

PUBLIC EN GREVE

Agent-es de droit public

Mobilisons-nous toutes et tous !

Le moment est venu de nous faire entendre

LES AGENT-ES PUBLICS ONT ÉTÉ LES LAISSÉ-ES POUR COMPTE DE LA FUSION.

Les sentiments d'isolement, d'exclusion et de discriminations qui se sont développés parmi les agent-es de droit public, la Direction Générale dit les entendre et les comprendre. Pour autant, lors d'une réunion le 30 octobre, celle-ci n'a fait aucun geste significatif en direction des agent-es publics.

Elle a refusé purement et simplement de suspendre toutes les décisions (VIAP, Congés, Mutation avec CV et LM) qui pourtant auraient pu l'être immédiatement.

Comme seule réponse, la DG impose des règles de droit privé à l'ensemble des agent-es, en s'exonérant des règles de gestion de la Fonction Publique.

La DG restant sourde à nos revendications, seule une mobilisation de grande ampleur des agent-es publics, nous permettra d'obtenir une revalorisation salariale et le maintien et le respect de nos droits.

**Nos revendications n'aboutiront qu'avec la mobilisation
des personnels publics.**

**Faisons nous entendre, rompons l'isolement,
Prenons notre avenir en main,
MOBILISONS NOUS !**

Agent-e de droit privé, je manifeste ma solidarité envers les collègues de droit public en signant la pétition mise en ligne à l'adresse suivante, pour soutenir les revendications qu'ils/elles défendent :

<https://www.change.org/p/direction-générale-de-pôle-emploi-mobilisation-des-agent-es-de-droit-public-de-pôle-emploi>

9 DECEMBRE

PERSONNELS DE DROIT

PUBLIC EN GREVE

**Agent-es de droit public
Mobilisons-nous toutes et tous !**

Le moment est venu de nous faire entendre

A l'appel du SNU Pôle emploi, **une journée de grève nationale des agent-es publics, incluant une manifestation nationale et un rassemblement à la DG**, afin qu'une délégation soit reçue, est prévue :

Le MARDI 9 DECEMBRE 2014.

(le SNU Pôle emploi a initié des débats intersyndicaux, malgré cela aucun appel commun n'a pu aboutir.)

**TOUTES ET TOUS EN GREVE
Mobilisons-nous pour notre avenir.
Exigeons une revalorisation salariale.
Défendons nos droits**

Conjointement, le **SNU Pôle-Emploi appelle l'ensemble des agent-es de droit privé à manifester leur solidarité envers leurs collègues de droit public** en signant massivement la pétition mise en ligne à l'adresse suivante, pour soutenir les revendications qu'ils et elles défendent :

<https://www.change.org/p/direction-generale-de-pole-emploi-mobilisation-des-agent-es-de-droit-public-de-pole-emploi>

**POUR UN STATUT PUBLIC VIVANT !
ON NE LÂCHE RIEN !**



SNU POLE EMPLOI FSU

syndicat.snu@pole-emploi.fr 01.40.30.79.26

<http://www.snutefifsu.org>

